



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6  
Bid Fax: (780) 497-3510

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper  
5th floor/5e étage  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6

<b>Title - Sujet</b> Vessels	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 23295-180763/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 23295-180763	<b>Date</b> 2017-12-21
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$EDM-014-11279	
<b>File No. - N° de dossier</b> EDM-7-40167 (014)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-01-29</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Mountain Standard Time MST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lau, Chris	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> edm014
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (780) 566-2195 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (780) 497-3510
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La soumission originale est modifiée par les présentes :**

**[DELETE] : La soumission originale dans son intégralité;**

**[INSERT]:**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 BESOIN .....	3
1.2 COMPTE RENDU .....	3
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	6
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	6
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>7</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN .....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES .....	8
6.6 PAIEMENT .....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	9
6.9 LOIS APPLICABLES .....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	10
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	10
<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>11</b>
BESOIN.....	11
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>15</b>
SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES .....	15
<b>ANNEXE « C ».....</b>	<b>18</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
23295-180763/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
23295-180763

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40167

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

BASE DE PAIEMENT.....	18
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>19</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	19

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière

suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

L'omission de respecter ces critères obligatoires à la clôture de l'invitation à soumissionner rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre forme d'examen.

1. Capacité à répondre à l'exigence et les spécifications de rendement obligatoires minimales énoncées en Annexe « A » et Annexe « B ».

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix offert total sera calculé selon la méthode suivante:

Les prix unitaires indiqués pour chaque article sera multipliés par la quantité estimative pour obtenir un prix total par article. Les prix totaux par article seront additionnées pour déterminer le prix de l'offre évalué totale

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

## 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>). Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

**2010A** (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au \_\_\_\_\_ inclusivement. ([Compléter par le soumissionnaire](#))

#### 6.4.2 Date de livraison

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
23295-180763/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
23295-180763

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40167

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **2018-03-31**.

### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Christopher Lau  
Titre : Spécialiste d'approvisionnement  
Services publics et Approvisionnement Canada  
Direction générale des approvisionnements

5e étage, Place ATB Nord  
10025 ave Jasper  
Edmonton, AB T5J1S6

Téléphone : 780-566-2195  
Télécopieur: 780-497-3510  
Courriel : christopher.lau@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet (*Pour être publié à l'attribution du marché*)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (*Compléter par le soumissionnaire*)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
23295-180763/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
23295-180763

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40167

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix de lot ferme précisé dans l'annexe « B », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), paiement unique

### 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

N° de l'invitation - Solicitation No.  
23295-180763/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
23295-180763

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40167

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### **6.8.2 Clauses du *Guide des CCUA***

[A3060C](#) (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

#### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Spécifications de rendement obligatoires minimales
- e) Annexe « C », Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

#### **6.11 Clauses du *Guide des CCUA***

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurances - aucune exigence particulière

## ANNEXE « A »

### BESOIN

#### 1 TITRE

ACQUISITION DE RÉCIPIENTS SOUS PRESSION

#### 2 CONTEXTE

Ressources naturelles Canada et son centre de recherche Canmet-ÉNERGIE, située à Devon, ont besoin que leur soient fabriqués, fournis et livrés trois (3) récipients sous pression, qui seront utilisés dans le cadre des activités de recherche d'une usine pilote du Centre de recherche Canmet-ÉNERGIE-Devon. Deux (2) exemplaires du récipient no 1 et un (1) exemplaire du récipient no 2 sont requis.

#### 3 ACRONYMES

Aucun

#### 4 DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

Aucun

#### 5 EXIGENCES

##### 5.1 Spécifications de conception des récipients sous pression

Récipient n° 1			
SPÉCIFICATIONS DE CONCEPTION			
Pression positive	4 741	kPa (mano)	
à :	268	°C	
Pression négative :	-100	kPa (mano)	
à :	100	°C	
Température minimale du métal (MDMT)	-29	°C	
à :	4 741	kPa (mano)	
Niveau maximal de liquide :	267	mm	
Densité relative de la phase légère :	0,527		
Densité relative de la phase lourde :	0,891		
à :	181	°C	
ISOLANT			
Type :	Chaud		
Ignifugation :			
Fabrication			
MATÉRIAUX		SURÉPAISSEUR DE CORROSION	
Enveloppe :	Acier inoxydable 316	3,175	mm
Intérieur :	Acier inoxydable 316		mm
Garniture/Gainage :			mm
COMPOSANTS INTERNES			
DESCRIPTION	REMARQUES :		
Distributeur :	Oui. Se reporter au dessin		
Catalyseur :	Aucun		

Séparateur de brouillard :	Aucun		
<b>REMARQUES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES</b>			
Relaxation des contraintes :		Oui (voir la remarque ci-dessous)	
Récipient contenant des fluides corrosifs :		Oui (voir la remarque ci-dessous)	
Nettoyage à la vapeur requis :			
Afin de protéger le récipient de la fissuration dans un milieu humide en présence de H <sub>2</sub> S, la dureté des matériaux et des soudures doit être contrôlée (indice de dureté Brinell : 200 max.). Le seuil d'intervention pour la radiographie et les essais de dureté sur les soudures de tuyauterie pour ce service doivent être augmentés à 100 %. Tous les récipients contenant des fluides corrosifs devront subir un traitement de relaxation des contraintes.			

<b>Récipient n° 2</b>			
<b>SPÉCIFICATIONS DE CONCEPTION</b>			
Pression positive:	4 741	kPa (mano)	
à :	268	°C	
Pression négative :	-100	kPa (mano)	
à :	100	°C	
Température minimale du métal (MDMT)	-29	°C	
à :	4 741	kPa (mano)	
Niveau maximal de liquide :	267	mm	
Densité relative de la phase légère :	0,527		
Densité relative de la phase lourde :	0,891		
à :	181	°C	
<b>ISOLANT</b>			
Type :	Chaud		
Ignifugation :			
<b>Fabrication</b>			
MATÉRIAUX		SURÉPAISSEUR DE CORROSION	
Enveloppe :	Acier inoxydable 316	3,175	mm
Intérieur :	Acier inoxydable 316		mm
Garniture/Gainage :			mm
<b>COMPOSANTS INTERNES</b>			
DESCRIPTION	REMARQUES :		
Distributeur :	Oui. Se reporter au dessin		
Catalyseur :	Aucun		
Séparateur de brouillard :	Oui. Se reporter au dessin		
<b>REMARQUES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES</b>			
Relaxation des contraintes		Oui (voir remarque ci-dessous)	
Récipient contenant des fluides corrosifs :		Oui (voir remarque ci-dessous)	
Nettoyage à la vapeur requis :			
Afin de protéger le récipient contre la fissuration dans un milieu humide en présence de H <sub>2</sub> S, la dureté des matériaux et des soudures doit être contrôlée (indice de dureté Brinell : 200 max.). Le seuil d'intervention pour la radiographie et les essais de dureté sur les soudures de tuyauterie pour ce service doivent être augmentés à 100 %. Tous les récipients contenant des fluides corrosifs devront subir un traitement de relaxation des contraintes.			

## 5.2 Dessins

Les dessins de conception des deux récipients sont joints à cette demande d'approvisionnement pour référence. Les fabricants doivent effectuer tous les calculs de conception et soumettre un rapport de

conception et tous les dessins se rapportant aux deux récipients conformément aux exigences énumérées dans le présent document.

### **5.3 Exigences relatives à la conception**

Le fabricant ou la personne qui construira ou transportera les récipients sous pression, le système de tuyauterie à pression ou les raccords doit soumettre le dossier de conception, notamment les dessins, les calculs et les spécifications aux fins d'examen et d'enregistrement. Si le rapport de conception est satisfaisant, un numéro d'enregistrement canadien ou un numéro de tuyauterie sous pression sera émis, conformément à la norme CSA B51 et au *règlement sur les chaudières et appareils sous pression*. Tous les récipients sous pression devront être conformes au code de l'ASME et il incombe au fabricant «... de se conformer à toutes les exigences applicables...». [Code de l'ASMA, para. U-2(b)]. Les fabricants apposeront également sur les récipients une plaque signalétique portant la désignation ASME (U ou UM s'ils proviennent d'une entreprise non canadienne) et fourniront un rapport de données.

Spécifications minimales à respecter pour fabriquer un raccord ou un récipient :

- Le fabricant doit disposer d'un programme de contrôle de la qualité à jour convenant aux récipients sous pression construits conformément à la section VIII, division 1, de l'ASME, comme requis par la loi sur le code de sécurité.
- Les matériaux utilisés pour la fabrication du récipient sous pression doivent être indiqués sur le dessin de conception fourni. Aucune modification n'est permise sans le consentement écrit de l'acheteur et de l'ingénieur du contrôle de qualité de CanmetÉNERGIE.
- Le fabricant doit faire enregistrer la conception de chaque récipient sous pression auprès de l'Alberta Boiler Safety Association (ABSA), conformément à la loi sur le code de sécurité de l'Alberta.

La documentation soumise avec le récipient sous pression doit comprendre :

- Le rapport sur les données du fabricant, dûment signé (y compris le rapport d'essai d'usine et le rapport d'essai hydrostatique).
- Tous les calculs de fabrication du récipient.
- Les dessins de conception estampillés « Approuvé » par l'ABSA.

Dans le cas d'un raccord (habituellement de moins de 42,5 litres ou 1,5 pi<sup>3</sup>) ou d'un petit récipient sous pression (y compris un réacteur), ceux-ci doivent être conçus pour satisfaire à la norme CSA B-51. Comme ci-dessus, « les raccords... doivent être soumis à l'autorité réglementaire » (l'ABSA) pour approbation et enregistrement. (Clause 4.1.1). Les raccords doivent également être munis d'une plaque signalétique et les documents de conception doivent être rassemblés pour pouvoir être classés. La documentation accompagnant les raccords doit inclure ce qui suit :

1 Lettre de dépôt à l'ABSA

2 Lettre d'approbation et d'enregistrement de l'ABSA et l'avis de confirmation/rejet estampillé sur les dessins, les calculs et la déclaration statutaire.

3 Rapports d'essai d'usine

4 Rapports d'évaluation non destructive, le cas échéant

5 Rapports d'essai physique, le cas échéant

6 Procédure de soudage, le cas échéant

7 Qualification des soudeurs, le cas échéant

8 Rapport d'essai hydrostatique

9 Conformité de la plaque signalétique

## **6 PRODUITS LIVRABLES ET DATE DE LIVRAISON**

Au plus tard le 31 mars 2018.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
23295-180763/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
23295-180763

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40167

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**7 LANGUE DE TRAVAIL**

Anglais.

**8 LIEU DE LIVRAISON**

Ressources naturelles Canada – CanmetÉNERGIE  
1, promenade Oil Patch  
Devon (Alb.) T9G 1A8  
Canada

**9 DÉPLACEMENT**

Non requis

**10 RÉUNIONS**

Non requises

**11 MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)**

Aucun

**12 ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)**

Aucun

**13 CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES**

Aucune

**14 SÉCURITÉ**

Tout l'ouvrage est non classifié, et l'entrepreneur n'aura accès à aucune information classifiée.

## **ANNEXE « B »**

### **SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES**

#### **LIVRAISON**

Tous les produits livrables doivent être livrés à l'emplacement indiqué au plus tard le **31 mars 2018**.

Veillez indiquer ci-après :

**Respectera le délai de livraison \_\_\_\_\_**

ou

**Le délai de livraison ne pourra pas être respecté. \_\_\_\_\_**

#### **TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES**

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectée.

1. Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification de rendement en consignant cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte du Tableau de conformité.
3. Les documents techniques justificatifs, y compris, mais sans s'y limiter, les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture des soumissions, et chacune des spécifications de rendement figurant dans le Tableau de conformité doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si la documentation technique à l'appui n'est pas disponible, l'entrepreneur doit préparer un texte descriptif expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
4. Si la documentation technique susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture des soumissions, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée d'emblée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions.

Si le produit proposé n'est pas conforme à l'une ou l'autre des spécifications de rendement obligatoires, la soumission sera déclarée non recevable et rejetée d'emblée.

Besoin :	Fabricant proposé	No du modèle offert
Deux exemplaires du récipient n° 1  Un exemplaire du récipient n° 2		

Numéro d'article	CRITÈRE	VALEUR	SATISFAIT/NE SATISFAIT PAS AUX EXIGENCES (à préciser par le soumissionnaire)	Renvoi : Dans cette colonne, le soumissionnaire doit indiquer où se trouve cette spécification technique dans sa proposition.
O1	Pression nominale – récipient n° 1	La conception doit être fondée sur une pression positive nominale de 4 741 kPa (mano) à 268 °C et une pression négative de -100 kPa (mano) à 100 °C.		
O2	Température nominale minimale – récipient n° 1	La conception doit être fondée sur une température nominale de -29 °C à 4 741 kPa (mano)		
O3	Matériau de fabrication – récipient n° 1	Le récipient doit être fabriqué en acier inoxydable 316		
O4	Surépaisseur de corrosion – récipient n° 1	Surépaisseur de corrosion de 3,175 mm		
O5	Composants internes – récipient n° 1	La conception et la fabrication des composants internes doivent être conformes aux dessins soumis.		
O6	Pression nominale – récipient n° 2	La conception doit être fondée sur une pression positive nominale de 4 741 kPa (MANO) à 268 °C et une pression négative de -100 kPa (MANO) à 100 °C.		
O7	Température nominale minimale – récipient n° 2	La conception doit être fondée sur une température nominale de -29 °C à 4 741 kPa (MANO)		
O8	Matériau de fabrication – récipient n° 2	Le récipient doit être fabriqué en acier inoxydable 316		
O9	Surépaisseur de corrosion – récipient n° 2	Surépaisseur de corrosion de 3,175 mm		
O10	Composants internes – récipient n° 2	La conception et la fabrication des composants internes doivent être conformes aux dessins soumis.		
O11	Calculs de conception et dessins – récipients n° 1 et 2	Le fabricant doit effectuer tous les calculs de conception et soumettre le rapport de conception et les dessins aux fins d'examen et d'enregistrement. Le matériau de fabrication du récipient doit figurer sur les dessins fournis.		

N° de l'invitation - Solicitation No.  
23295-180763/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
23295-180763

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40167

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

O12	Code de conception – récipients n° 1 et 2	Tous les récipients sous pression doivent être conformes au code de l'ASME et il incombe au fabricant de se conformer à toutes les exigences applicables.		
O13	Exigences relatives à la conception – récipients n° 1 et 2	Le numéro d'enregistrement canadien ou le numéro de tuyauterie sous pression doit être émis conformément à la norme CSA B51 et au règlement sur les chaudières et appareils à pression		
O14	Exigences relatives à la fabrication – récipients n° 1 et 2	Le fabricant doit disposer d'un programme de contrôle de la qualité à jour convenant aux récipients sous pression construits conformément à la section VIII, division 1, de l'ASME, pour l'autorité compétente.		
O15	Enregistrement – récipient n° 1	Le fabricant doit enregistrer la conception du récipient sous pression auprès de l'Alberta Boiler Safety Association (ABSA).		

Si, après livraison et acceptation, l'article est jugé inférieur aux spécifications de rendement minimales, il sera retourné au fournisseur à ses frais et le contrat sera résilié pour inexécution.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
23295-180763/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
23295-180763

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40167

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « C »

### BASE DE PAIEMENT

Les prix soumis doivent être présentés et regroupés en un prix forfaitaire, destination F.A.B., y compris tous les frais de livraison et de déchargement. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus. Le cas échéant, la TPS et la TVH doivent être indiquées séparément sur toute facture subséquente. Le prix forfaitaire doit comprendre TOUS les coûts liés à la prestation du bien conformément à l'annexe A, Énoncé du besoin, et rester fermes pendant la durée du contrat.

- Les prix unitaires fermes sont destination franco bord vers :

Ressources naturelles Canada – CanmetÉNERGIE  
1, promenade Oil Patch  
Devon (Alb.) T9G 1A8  
Canada

Les prix unitaires fermes ne comprennent pas la TPS et la TVH.  
La TPS et la TVH seront ajoutées sur les factures émises du fait de ce contrat.

No de l'article	Désignation	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé Prix
1	Récepteur sous pression n° 1, tel que décrit à l'annexe A, Énoncé du besoin.	2	_____ \$	_____ \$
2	Récepteur sous pression n° 1, tel que décrit à l'annexe A, Énoncé du besoin.	1	_____ \$	_____ \$
<b>Prix évalué total de la soumission :</b>				_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
23295-180763/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
23295-180763

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
EDM-7-40167

Id de l'acheteur - Buyer ID  
edm014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)